



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU MARCHÉ D'EXTENSION ET RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES "LES PRIMEVERES" A HABERE-POCHE - LOT N°2 : TOUS CORPS D'ETATS POUR TRAVAUX INTERIEURS, PASSE AVEC LA SOCIETE ENVIRONNEMENT SERVICE CONSTRUCTION

**DÉCISION N° DM-25-298
EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-22-280 du 19 juillet 2022 de signer le marché d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche (lot n°2) avec la société ENVIRONNEMENT SERVICE CONSTRUCTION (notifié le 28/07/2022) ;

VU la décision n°DM-24-041 du 19 février 2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 04 septembre 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet d'intégrer au marché de travaux de nouvelles prestations apparues en cours d'exécution ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ENVIRONNEMENT SERVICE CONSTRUCTION, sise 416 avenue de la Division Leclerc – 92290 CHATENAY MALABRY, représentée par Monsieur Christophe CHEVRIER, Directeur Général, l'acte modificatif n°2 au marché d'extension et rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère-Poche – Lot n°2 Tours corps d'état pour travaux intérieurs.

L'acte modificatif n°2 a une incidence financière sur le montant du marché. Il arrête le nouveau montant du marché à hauteur de : 1 238 644,09 € HT, soit 1 486 372,91 € TTC.

Montant initial €HT	964 210,30 €
Montant €HT de l'acte modificatif n°1	154 399,87 €
Montant €HT de l'acte modificatif n°2	120 033,92 €
Montant €HT Total	1 238 644,09 €

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU